



L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq.

**Présents :** Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie-Gaëtane DANION, Jean-Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Laëtitia RENSKI.

**Absents :** Laurent DARRAS donne pouvoir à Guillaume CARDON, Frédéric BERNABLE donne pouvoir à Éric LAURENT, Lucile TYRAN donne pouvoir à Philippe MATTON, Franck DENISE donne pouvoir à Sylvain THULLIER.

Absent non excusé : --

Soit : 19 présents et 4 absents avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

**D2025-04-02/12** Demande de subvention départementale au titre de l'ADVB 2025 : Réfection de voiries communales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le Département accompagne les communes de moins de 4 500 habitants, ayant conservé la compétence « voirie », pour des travaux de réfection de la couche de roulement de voies communales.

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets "Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) - Voirie Communale".

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les projets éligibles sont les suivantes :

- Travaux de rénovation de la couche de roulement d'une voie ou de plusieurs tronçons de voies communales y compris :

- Installation de chantier
- Rabotage préalable à l'enrobé
- Réparation des nids-de-poule ou ornières
- Rechargement ou dérasement des accotements en cas de nécessité
- Signalisation routière liées aux travaux.

- Ce dispositif ne finance pas :

- création d'une voirie
- travaux d'aménagement de voirie autres que ceux relatifs à la couche de roulement
- main-d'oeuvre communale

- travaux réalisés en régie
- maîtrise d'œuvre dans le cas de travaux plus globaux.

Monsieur le Maire informe sur les modalités de financement pour 2025.

- montant minimum de travaux subventionnables : 8 000 € HT
- montant maximum de travaux subventionnables : 150 000 € HT
- taux de subvention : 50 %
- montant maximum de la subvention : 75 000 €

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de financement pour :

- La réfection des voiries des rues Jude Blanckaert et Jean Moulin.

Le coût prévisionnel du projet est de 127 450€ HT (estimation du groupement intercommunal).

Monsieur le Maire propose de demander 50% de subvention au titre de l'ADVB 2025.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir :

- Prendre connaissance de cette opération
- L'autoriser à inscrire les dépenses correspondantes au budget
- L'autoriser à signer les conventions inhérentes à ce financement départemental ainsi que toutes pièces relatives à ce projet.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire à engager le projet et à solliciter la subvention.

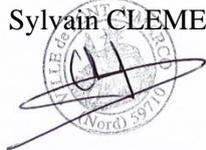
Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 03/04/2025,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE

